

Par l'honorable M. *Mc Crea* ; d' *Andrew Elliot*, des sources d'huile, comté de *Lambton*, *Ontario* ; et deux pétitions de la compagnie du chemin de fer d' *Erié* et *Niagara*.

Par l'honorable M. *Burnham* ; de la corporation de la ville de *Peterborough*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *Charles Robertson* et autres ; de *George Robinson* et autres ; de *Henderson J. Bostwick* et autres ; de *J. Henderson* et autres ; et de *W. Rodden* et autres, tous de la cité de *Toronto* ; d' *Elias Eby* et autres, du comté de *Waterloo*, province d' *Ontario* ; demandant séparément qu'il ne soit pas fait de changement radical au système actuel de banques, et que la circulation des banques soit maintenue sur sa base actuelle.

De *William Workman*. et autres, de *Montréal* ; et de *Pierre Griffard*, président, et autres, de l'union typographique de *Montréal*, No. 97 ; demandant qu'il leur soit permis de réimprimer, sous certaines conditions, des ouvrages d'auteurs anglais en Canada.

De *Joseph Hinton* et autres, de *Richmond* ; et de *Robinson Lyon* et autres, du comté de *Carleton*, *Ontario* ; demandant séparément à la Chambre qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Ottawa*, et ouvrir un chenal non interrompu, d'une profondeur égale à celle du chenal principal, et approprié au volume des eaux supérieures.

De *Robert Twiss* et autres ; demandant qu'il soit imposé un droit sur le houblon importé de l'étranger en Canada.

De *John Worthington* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "banque de la Puissance."

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE,
12 Mai, 1869.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :—de la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de *Toronto*, demandant la passation d'un acte à l'effet de lui permettre de s'amalgamer avec l'association d'assurance mutuelle contre l'incendie, dite du *Castor* ; de l'association d'assurance mutuelle contre l'incendie, dite du *Castor*, demandant la passation d'un acte à l'effet de lui permettre de s'amalgamer avec la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de *Toronto* ; et de *Frederick Baynton Sparkes*, de la cité de *Toronto*, demandant à la Chambre de passer un acte pour lui permettre d'obtenir, nonobstant toute loi contraire, un brevet lui conférant la propriété exclusive de certaine invention, comme s'il en était l'inventeur primitif ; et votre comité a constaté que les avis que l'on a donné de ces pétitions sont suffisants.

Votre comité a examiné aussi la pétition de la compagnie du pont international, demandant un acte à l'effet d'amender sa charte d'incorporation, et il a constaté que l'avis qui en a été donné est insuffisant sous le rapport de la durée ; cependant, votre comité recommande de suspendre dans ce cas-ci la règle 51e, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.